



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2022

DEL_2022_41
Finances et Commande
Publique
Nomenclature : 7.1.2

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un février à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 15 février 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Laurence DESFONDS-FARJON

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES -
EXERCICE 2022**

Présents : 26

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme DAVID-GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, M. DUMAS

Représentés(es) : 6

M. VIGLI par M. ZILIO
Mme BOUCHÉ par Mme BOUCLET
Mme PAGES par Mme JOUVE-LAVOLE
M. MICHEL par M. MORAND
Mme CALERO par Mme FOURNIER
Mme HENON par M. LORANDIN

Absents(es) : 1

M. RAOUX

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	26	0	0	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2022

Vu la loi n° 2015-991 du 17 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Considérant qu'un Débat sur les Orientations Budgétaires (D.O.B.) de la collectivité doit se tenir dans le délai maximum des deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif (B.P.),

Considérant que ce débat se déroule à l'appui de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) annexé.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2022, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération.



Le Maire,

Anthony ZILIO

Reçu en Préfecture le : 01/03/2022
Affiché le : 28/02/2022
Notifié le :
Exécutoire le :